






**SECTEUR 3 – Rive non bâtie - rue du Professeur René Dubos – 0,70 ha**

Une réflexion a été menée sur l’îlot situé face à la rive bâtie le long de la rue du Professeur René Dubos, à l’extrémité nord-ouest du territoire communal. Les éléments retenus sont les suivants :



Source : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

**LEGENDE**

-  Secteur concerné
-  Les futures constructions devront avoir un accès direct à la voirie publique (rue du professeur René Dubos).
-  Plantation d’une haie vive composée d’essences locales
-  Sens de façades des futures constructions
-  Le secteur devra accueillir au moins 9 logements

Les objectifs recherchés au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation sont :

- Assurer une bonne greffe urbaine de l'opération : la desserte des futures constructions devra s'effectuer à partir de la voirie publique dont le tracé correspond à celui de la rue du Professeur René Dubos. Chacune des futures constructions débouchera donc sur la RD105, sous réserve de l'accord du Conseil Départemental.
- Traitement paysager : le secteur se situe en lisière du village, ainsi, afin d'apporter un traitement qualitatif à l'entrée de ville en provenance d'Ivry-le-Temple, via la RD105, et préserver un espace de respiration au contact des terres agricoles au sud, les lisières contiguës à l'espace agricole seront végétalisées grâce à la plantation d'une haie vive.
- Sens de faitage : les constructions principales seront toutes orientées de la même manière, soit parallèlement à la rue du Mesnil. Le principe consiste à organiser un cordon bâti, certes éventuellement discontinu, mais visuellement aligné grâce à des toitures orientées dans le même sens.
- Prévoir une densification du site : le secteur devra accueillir au moins 9 logements.



Secteur 3 :  
*Rue du Professeur René Dubos (RD 105)*